

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Cherpion, M. Bazin, M. Kamardine, M. Menuel, M. Ramadier, Mme Audibert,
Mme Corneloup, Mme Beauvais, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Dalloz, M. Jean-
Pierre Vigier, Mme Serre, M. Perrut, Mme Kuster et Mme Poletti

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.

Remplacer le mot « féminin » par les mots « des femmes » n'apporte pas de changement conséquent au texte initial de l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005. Le groupe de mots « entrepreneuriat féminin » laisse déjà parfaitement comprendre que la Banque publique d'investissement oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat des femmes.